



## **Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 25 avril 2001 concernant la commercialisation des matériels de multiplication des plantes ornementales**

---

Vu la loi du 18 mars 2008 sur la commercialisation des semences et plants ainsi que sur la coexistence des cultures génétiquement modifiées, conventionnelles et biologiques ;

Vu l'avis de la Chambre d'agriculture et de la Chambre de commerce ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

### **Arrêtons :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'article 3*bis* du règlement grand-ducal du 25 avril 2001 concernant la commercialisation des matériels de multiplication des plantes ornementales est supprimé.

**Art. 2.** A la suite de l'article 4 du même règlement, est introduit un nouvel article 4*bis* rédigé comme suit :

« **Art. 4*bis*.** Les matériels de multiplication de plantes ornementales se révèlent, au moins sur la base d'une inspection visuelle, pratiquement exempts sur le lieu de production de tous les organismes nuisibles énumérés en annexe pour les matériels de multiplication de plantes ornementales correspondants.

La présence d'organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ) sur les matériels de multiplication de plantes ornementales destinés à la commercialisation ne dépasse pas, au moins sur la base d'une inspection visuelle, les seuils respectifs fixés en annexe.

Les matériels de multiplication de plantes ornementales se révèlent, au moins sur la base d'une inspection visuelle, pratiquement exempts de tout organisme nuisible, autre que les organismes nuisibles énumérés en annexe pour les matériels de multiplication de plantes ornementales particuliers, qui réduit la valeur d'utilisation et la qualité de ces matériels, ainsi que de tout signe ou symptôme lié à un tel organisme.

Les matériels satisfont également aux prescriptions concernant les organismes de quarantaine de l'Union, les organismes de quarantaine de zone protégée et les ORNQ prévues dans les actes d'exécution adoptés en application du règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, modifiant les règlements du Parlement européen et du Conseil (UE) n° 228/2013, (UE) n° 652/2014 et (UE) n° 1143/2014 et abrogeant les directives du Conseil 69/464/CEE, 74/647/CEE,

93/85/CEE, 98/57/CE, 2000/29/CE, 2006/91/CE et 2007/33/CE, ainsi qu'aux mesures adoptées en application de l'article 30, paragraphe 1, de ce règlement. »

**Art. 3.** L'annexe du même règlement est remplacée par l'annexe du présent règlement.

**Art. 4.** Notre ministre ayant l'Agriculture dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

## ANNEXE

<b>Bactéries</b>		
<b>ORNQ ou symptômes causés par l'ORNQ</b>	<b>Genre ou espèce des matériels de multiplication de la plante ornementale</b>	<b>Seuil pour la présence de l'ORNQ sur les matériels de multiplication de la plante ornementale</b>
Erwinia amylovora (Burrill) Winslow et al. [ERWIAM]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Amelanchier Medik., Chaenomeles Lindl., Cotoneaster Medik., Crataegus Tourn. ex L., Cydonia Mill., Eriobrya Lindl., Malus Mill., Mespilus Bosc ex Spach, Photinia davidiana Decne., Pyracantha M. Roem., Pyrus L., Sorbus L.	0 %
Pseudomonas syringae pv. persicae (Prunier, Luisetti & Gardan) Young, Dye & Wilkie [PSDMPE]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Prunus persica (L.) Batsch, Prunus salicina Lindl.	0 %
Spiroplasma citri Saglio et al. [SPIRCI]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Citrus L., hybrides de Citrus L., Fortunella Swingle, hybrides de Fortunella Swingle, Poncirus Raf., hybrides de Poncirus Raf.	0 %
Xanthomonas arboricola pv. pruni (Smith) Vauterin et al. [XANTPR]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Prunus L.	0 %
Xanthomonas euvesicatoria Jones et al. [XANTEU]	Capsicum annuum L.	0 %
Xanthomonas gardneri (ex Šutič) Jones et al. [XANTGA]	Capsicum annuum L.	0 %
Xanthomonas perforans Jones et al. [XANTPF]	Capsicum annuum L.	0 %

Xanthomonas vesicatoria (ex Doidge) Vauterin et al. [XANTVE]	Capsicum annuum L.	0 %
<b>Champignons et oomycètes</b>		
<b>ORNQ ou symptômes causés par l'ORNQ</b>	<b>Genre ou espèce des matériels de multiplication de la plante ornementale</b>	<b>Seuil pour la présence de l'ORNQ sur les matériels de multiplication de la plante ornementale</b>
Cryphonectria parasitica (Murrill) Barr [ENDOPA]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Castanea L.	0 %
Dothistroma pini Hulbary [DOTSPI]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Pinus L.	0 %
Dothistroma septosporum (Dorogin) Morelet [SCIRPI]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Pinus L.	0 %
Lecanosticta acicola (von Thümen) Sydow [SCIRAC]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Pinus L.	0 %
Plasmopara halstedii (Farlow) Berlese & de Toni [PLASHA]	Semences  Helianthus annuus L.	0 %
Plenodomus tracheiphilus (Petri) Gruyter, Aveskamp & Verkley [DEUTTR]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Citrus L., hybrides de Citrus L., Fortunella Swingle, hybrides de Fortunella Swingle, Poncirus Raf., hybrides de Poncirus Raf.	0 %
Puccinia horiana P. Hennings [PUCCHN]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Chrysanthemum L.	0 %
<b>Insectes et acariens</b>		

ORNQ ou symptômes causés par l'ORNQ	Genre ou espèce des matériels de multiplication de la plante ornementale	Seuil pour la présence de l'ORNQ sur les matériels de multiplication de la plante ornementale
Aculops fuchsiae Keifer [ACUPFU]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Fuchsia L.	0 %
Opogona sacchari Bojer [OPOGSC]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Beaucarnea Lem., Bougainvillea Comm. ex Juss., Crassula L., Crinum L., Dracaena Vand. ex L., Ficus L., Musa L., Pachira Aubl., Palmae, Sansevieria Thunb., Yucca L.	0 %
Rhynchophorus ferrugineus (Olivier) [RHYCFE]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences de Palmae, en ce qui concerne les genres et espèces suivants  Areca catechu L., Arenga pinnata (Wurmb) Merr., Bismarckia Hildebr. & H. Wendl., Borassus flabellifer L., Brahea armata S. Watson, Brahea edulis H. Wendl., Butia capitata (Mart.) Becc., Calamus merrillii Becc., Caryota maxima Blume, Caryota cumingii Lodd. ex Mart., Chamaerops humilis L., Cocos nucifera L., Corypha utan Lam., Copernicia Mart., Elaeis guineensis Jacq., Howea forsteriana Becc., Jubaea chilensis (Molina) Baill., Livistona australis C. Martius, Livistona decora (W. Bull) Dowe, Livistona rotundifolia (Lam.) Mart., Metroxylon sagu Rottb., Phoenix canariensis Chabaud, Phoenix dactylifera L., Phoenix reclinata Jacq., Phoenix roebelenii O'Brien, Phoenix sylvestris (L.) Roxb., Phoenix theophrasti Greuter, Pritchardia Seem. & H. Wendl., Ravenea rivularis Jum. & H. Perrier, Roystonea regia (Kunth) O.F. Cook, Sabal palmetto (Walter)	0 %

	Lodd. ex Schult. & Schult.f., Syagrus romanzoffiana (Cham.) Glassman, Trachycarpus fortunei (Hook.) H. Wendl., Washingtonia H. Wendl.	
<b>Nématodes</b>		
<b>ORNQ ou symptômes causés par l'ORNQ</b>	<b>Genre ou espèce des matériels de multiplication de la plante ornementale</b>	<b>Seuil pour la présence de l'ORNQ sur les matériels de multiplication de la plante ornementale</b>
Ditylenchus dipsaci (Kuehn) Filipjev [DITYDI]	Allium L.	0 %
Ditylenchus dipsaci (Kuehn) Filipjev [DITYDI]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Camassia Lindl., Chionodoxa Boiss., Crocus flavus Weston, Galanthus L., Hyacinthus Tourn. ex L, Hymenocallis Salisb., Muscari Mill., Narcissus L., Ornithogalum L., Puschkinia Adams, Scilla L., Sternbergia Waldst. & Kit., Tulipa L.	0 %
<b>Virus, viroïdes, maladies apparentées aux viroses et phytoplasmes</b>		
<b>ORNQ ou symptômes causés par l'ORNQ</b>	<b>Genre ou genres des matériels de multiplication de la plante ornementale</b>	<b>Seuil pour la présence de l'ORNQ sur les matériels de multiplication de la plante ornementale</b>
Candidatus Phytoplasma mali Seemüller & Schneider [PHYPMA]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Malus Mill.	0 %
Candidatus Phytoplasma prunorum Seemüller & Schneider [PHYPPR]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Prunus L.	0 %
Candidatus Phytoplasma pyri Seemüller & Schneider [PHYPPY]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Pyrus L.	0 %

Candidatus Phytoplasma solani Quaglino et al. [PHYPSO]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Lavandula L.	0 %
Viroïde du rabougrissement du chrysanthème [CSVD00]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Argyranthemum Webb ex Sch.Bip., Chrysanthemum L.	0 %
Viroïde de l'exocortis des agrumes [CEVD00]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Citrus L.	0 %
Virus de la tristezza des agrumes [CTV000] (isolats de l'Union européenne)	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Citrus L., hybrides de Citrus L., Fortunella Swingle, hybrides de Fortunella Swingle, Poncirus Raf., hybrides de Poncirus Raf.	0 %
Tospovirus des taches nécotiques de l'impatiens [INSV00]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Begonia x hiemalis  Fotsch, hybrides d'Impatiens L. de Nouvelle-Guinée	0 %
Viroïde du tubercule en fuseau de la pomme de terre [PSTVD0]	Capsicum annum L.,	0 %
Virus de la sharka [PPV000]	Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences  Prunus armeniaca L., Prunus blireiana Andre, Prunus brigantina Vill., Prunus cerasifera Ehrh., Prunus cistena Hansen, Prunus curdica Fenzl et Fritsch., Prunus domestica L., Prunus domestica ssp. insititia (L.) C.K. Schneid, Prunus domestica ssp. italica (Borkh.) Hegi., Prunus dulcis (Miller) Webb, Prunus glandulosa Thunb., Prunus holosericea Batal.,	0 %

	<p>Prunus hortulana Bailey, Prunus japonica Thunb., Prunus mandshurica (Maxim.) Koehne, Prunus maritima Marsh., Prunus mume Sieb. et Zucc., Prunus nigra Ait., Prunus persica (L.) Batsch, Prunus salicina L., Prunus sibirica L., Prunus simonii Carr., Prunus spinosa L., Prunus tomentosa Thunb., Prunus triloba Lindl.</p> <p>—autres espèces de Prunus L. sensibles au virus de la sharka</p>	
Tospovirus de la maladie bronzée de la tomate [TSWV00]	<p>Matériels de multiplication des plantes ornementales autres que les semences</p> <p>Begonia x hiemalis</p> <p>Fotsch, Capsicum annuum L., Chrysanthemum L., Gerbera L., hybrides d'Impatiens L. de Nouvelle-Guinée, Pelargonium L.</p>	0 %





## COMMENTAIRE DES ARTICLES

### ***Ad Article 1<sup>er</sup>***

Cet article modifie le règlement grand-ducal du 25 avril 2001 concernant la commercialisation des matériels de multiplication des plantes ornementales, conformément à l'article 4 de la directive d'exécution (UE) 2020/177 de la Commission du 11 février 2020 modifiant les directives 66/401/CEE, 66/402/CEE, 68/193/CEE, 2002/55/CE, 2002/56/CE et 2002/57/CE du Conseil, les directives 93/49/CEE et 93/61/CEE ainsi que les directives d'exécution 2014/21/UE et 2014/98/UE de la Commission en ce qui concerne les organismes nuisibles aux végétaux présents sur les semences et autres matériels de reproduction des végétaux.

L'article *3bis* du règlement grand-ducal du 25 avril 2001 précité est supprimé.

### ***Article 2***

Cet article modifie le règlement grand-ducal du 25 avril 2001 précité conformément à l'article 4 de la directive d'exécution (UE) 2020/177 de la Commission du 11 février 2020.

Après l'article 4 du règlement grand-ducal du 25 avril 2001 précité, est introduit un nouvel article *4bis* en ce qui concerne la présence d'organismes réglementés non de quarantaine (ORNQ) sur les matériels de multiplication de plantes ornementales.

### ***Article 3***

L'annexe du règlement grand-ducal du 25 avril 2001 précité est remplacée conformément à l'article 4 de la directive d'exécution (UE) 2020/177. Cette annexe reprend le contenu de l'annexe IV de ladite directive.

### ***Article 4***

Pas de commentaire particulier.



## Exposé des motifs

Le présent projet de règlement grand-ducal a pour objet d'introduire des modifications au règlement grand-ducal du 25 avril 2001 concernant la commercialisation des matériels de multiplication des plantes ornementales afin de transposer, pour partie, les dispositions de la directive d'exécution (UE) 2020/177 de la Commission du 11 février 2020 modifiant les directives 66/401/CEE, 66/402/CEE, 68/193/CEE, 2002/55/CE, 2002/56/CE et 2002/57/CE du Conseil, les directives 93/49/CEE et 93/61/CEE ainsi que les directives d'exécution 2014/21/UE et 2014/98/UE de la Commission en ce qui concerne les organismes nuisibles aux végétaux présents sur les semences et autres matériels de reproduction des végétaux.

Plus particulièrement, le projet de texte entend transposer les dispositions de la directive d'exécution (UE) 2020/177 précitée en ce qu'elle modifie la directive 93/49/CEE du 23 juin 1993 établissant les fiches indiquant les conditions auxquelles les matériels de multiplication des plantes ornementales doivent satisfaire conformément à l'article 4 de la directive 91/682/CEE du Conseil. En effet, la directive 93/49/CEE prévoit des mesures supplémentaires en ce qui concerne les ORNQ relevant de son champ d'application. La liste des ORNQ, des organismes nuisibles et des végétaux figurant dans les annexes de la directive 93/49/CEE est mise à jour et remplacée par une nouvelle liste afin d'assurer la cohérence avec les ORNQ, les végétaux destinés à la plantation et les seuils correspondants tels qu'énumérés à l'annexe IV du règlement d'exécution (UE) 2019/2072.